



Fédération de la tonnellerie française

Tonnellerie

Diminution des achats et prudence dans les approvisionnements

Suite à une conjoncture économique difficile pour la filière viticole française et internationale, les Tonneliers de France comptent organiser leurs stocks de merrains et leurs achats en fonction des ventes réalisées en 2008 et de leurs prévisions de ventes pour 2009 et 2010. La tendance sur la prochaine campagne sera donc à une diminution de leurs achats, tant grumes que douelles, et à une grande prudence dans les approvisionnements pour la fin 2009 et 2010.

Rénovation

Près de 30 000 éco-prêts à taux zéro signés

Plus de 30 000 offres d'éco-prêts à taux zéro ont été accordés depuis le 1^{er} avril pour améliorer l'efficacité énergétique de leur résidence principale, selon la Fédération bancaire française (FBF). Mais des précisions réglementaires et clarifications (notamment sur les travaux éligibles) restent à faire. Les banques ont alerté les pouvoirs publics sur ces questions.

Autoentrepreneur

42 % seulement des inscrits dégagent un chiffre d'affaires

D'après l'UPA, 42 % seulement des personnes (30 000) qui se sont inscrites comme autoentrepreneurs entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009, ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à zéro. Et le chiffre d'affaires moyen se limite à 1 400 € par mois. Autrement dit, plus de la moitié des autoentrepreneurs n'exercent pas d'activité économique réelle. Cependant, l'UPA pense que le régime de l'autoentrepreneur contribue à affaiblir la création d'entreprises artisanales qui a baissé d'environ un tiers (de janvier à août 2009) depuis l'entrée en vigueur du régime. Raison pour laquelle le président de l'UPA demande qu'un bilan quantitatif mais aussi qualitatif du régime de l'autoentrepreneur soit effectué avant la fin 2009, pour déterminer les mesures qui permettraient de mieux encadrer ce régime.

Filière

20 millions d'euros pour la filière bois

C'est officiel, la filière bois se voit dotée d'une enveloppe de 20 millions d'euros. Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, et Christian Estrosi, ministre chargé de l'Industrie, ont effectivement annoncé le 25 septembre la création du Fonds stratégique bois (FSB), doté donc de 20 millions d'euros via la participation à parts égales du groupe Eiffage, du Crédit agricole, du Fonds stratégique d'investissement et d'ONF Participations. Le FSB sera géré par la Caisse des dépôts et consignations. Selon les ministres « le FSB devra donner une impulsion nouvelle à la politique forestière et participer au développement et à la consolidation des entreprises de la filière bois ». Seront prioritaires les secteurs de la scierie, de la construction et de la production d'énergie. La mise en place de ce fonds fait partie des mesures annoncées par Nicolas Sarkozy le 19 mai dernier à Urmatt. Cette somme de 20 M € devrait être réalimentée progressivement. Le président avait effectivement annoncé 100 M € à terme.

Grenelle de l'Environnement

"Entrons dans le monde d'après"

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer lance une campagne de sensibilisation auprès du grand public qui s'articule autour d'un message fort "Grenelle de l'Environnement : entrons dans le monde d'après", d'un manifeste "Rien ne sera plus comme avant" visible dans les principaux titres de la presse quotidienne et magazine et d'un spot de télévision diffusé sur les chaînes hertziennes et la TNT. Ce message est fondé sur le fait que les mesures environnementales du Grenelle entraînent le développement de la société dans son ensemble.

www.developpement-durable.gouv.fr

Ventes de bois

L'ONF face à l'Autorité de la concurrence

La Fédération nationale du bois (FNB), la Fédération française des producteurs de pâtes de cellulose (FFPPC) et l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) ont saisi l'Autorité de la concurrence qui a rendu un avis le 29 septembre dernier.

Les organisations professionnelles ont demandé à cette entité de préciser les conditions dans lesquelles l'Office national des forêts (ONF) peut recourir à la vente de gré à gré pour les ventes de bois relevant du régime forestier public. Plus généralement, elles mettent en exergue l'absence de transparence quant aux volumes mis en vente par l'ONF, les modalités de ventes et la modification du contrat de vente, le projet de transfert des missions de l'Inventaire forestier national (IFN) à l'ONF, la vente de bois à la filiale ONF Energie, l'exigence d'une comptabilité analytique appropriée. L'Autorité de la Concurrence a d'ailleurs légitimé les craintes des fédérations et proposé des axes d'amélioration. Des discussions avec l'ONF vont pouvoir s'ouvrir sur des bases sereines et conformes aux conditions de la concurrence.